



12/17  
ANS

# FESTIVAL DES IDÉES CITOYENNES

*Appel à projets !*

## COMMENT ÇA MARCHE ?

### 1 • DÉFINITION DU PROJET

Pour soutenir et valoriser les initiatives des jeunes, la Ville de Chanteloup-les-Vignes propose une aide pour permettre la réalisation de projets citoyens dont la caractéristique principale sera l'intérêt collectif.

### 2 • CONDITION DE PARTICIPATION

Cet appel à projet appelé « Festival des idées citoyennes » est ouvert à tous les jeunes de 12 à 17 ans résidant à Chanteloup-les-Vignes. La participation est gratuite. Il faut être un groupe de 2 au minimum pour prétendre à être retenu sur un même projet. Les Projets devront être déposés avant le 5 novembre 2018.

### 3 • NATURE DES PROJETS

Les projets devront avoir un caractère innovant et porter sur une des trois thématiques suivantes :

- L'accès à la culture pour tous
- Le vivre ensemble et la tolérance
- Le développement de la mobilité

Le projet doit s'adresser à un large public et servir l'intérêt collectif sur le territoire de la Ville et de la CU GPSEO. Une attention particulière sera portée aux projets incitant les jeunes à entreprendre, valoriser leurs

actions, leurs talents, tout en privilégiant la prise de responsabilité. Le projet doit être réalisable à l'échelle de la Ville ou de la CUGPSEO.

### • RÉDACTION DU PROJET

Le projet devra être rédigé en suivant une trame (voir verso). Le support de présentation doit être en format numérique allant d'une page à trois pages maximum. Des images et des photos peuvent illustrer et aider à la compréhension du projet. Il devra être envoyé sur l'adresse mail [ideescitoyennes@chanteloup-les-vignes.fr](mailto:ideescitoyennes@chanteloup-les-vignes.fr). Un mode valorisation doit être envisagé.

Une aide à la rédaction des projets est organisée à la direction Jeunesse au 18 avenue de Poissy à Chanteloup-les-Vignes de juillet à octobre 2018, lors de permanences programmées (voir site de la Ville).

### 5 • VALIDATION DES PROJETS

Un Comité de validation des projets citoyens composé des élus de la commission jeunesse, des élus de la Ville, des directeurs de la Ville en charge de la jeunesse, un membre du Conseil Citoyen, les principaux de collèges, un représentant de l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes, un représentant du Conseil départemental, de la CUGPSEO et de la DDCCS, retiendra 10 projets maximum. Les projets seront retenus par axe thématique. Le jury se réunira en novembre 2018.

## 6 • VOTE EN LIGNE PAR LES JEUNES

Une fois retenus par le comité de validation, les groupes de jeunes porteurs de projets seront reçus à la Direction Jeunesse de la Ville pour une mise en format numérique de chacun des projets sur le mois de décembre 2018. Les projets retenus feront l'objet d'un vote en ligne par les jeunes de la ville de 12 à 17 ans sur le site de la ville. Ils seront présentés de façon anonyme sous le même format. Le vote se déroulera sur tout le mois de janvier 2019.

## 7 • CONDITION DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Les jeunes porteurs de projet doivent accepter d'être médiatisés et autoriser à faire l'objet d'une valorisation de l'action avec diffusion de leur image et de leurs créations. La mise en œuvre du projet fera l'objet de rencontres régulières de chaque groupe de jeunes citoyens porteurs d'un projet avec l'équipe de la Direction Jeunesse une fois par mois au cours des années 2019-2020.

## 8 • FESTIVAL DES IDÉES CITOYENNES

Les projets réalisés feront l'objet d'une valorisation à l'occasion du Festival des Idées Citoyennes en fin d'année. Ce festival est un évènement qui se déroulera sur un ou deux jours selon la programmation prévue par la Direction Jeunesse. C'est la Ville qui prendra en charge son organisation avec la participation active des jeunes citoyens.

## 9 • FINANCEMENT DU PROJET

La Ville prévoit un budget pour aider au financement de la mise en œuvre du projet. Le groupe de jeunes citoyens ne percevra aucune rémunération. Les dépenses seront réalisées par la ville via la direction jeunesse en accord avec les jeunes dans la limite du coût prévu pour le projet. Des financements complémentaires pourront être sollicités par les jeunes via des partenaires privés ou en auto financement par des actions spécifiques.

# COMMENT FAIT-ON ?

### 1. PRÉSENTATION DES PORTEURS DU PROJET

Vous déclinez votre identité et vos coordonnées : Identités de chaque jeune porteur du projet présenté (Noms, prénoms adresses, N° de téléphone, adresses mail, dates de naissance) puis vous vous présentez brièvement. N'oubliez pas d'indiquer les contacts où l'on peut vous joindre le plus facilement.

### 2. ORIGINE DU PROJET

Expliquer l'origine du projet. Pourquoi ce projet ? Il répond à quel manque ? Quels sont les résultats attendus ?

### 3. LE PUBLIC CIBLÉ

A qui le projet est-il destiné (indiquer le nombre de personnes touchées) ?

### 4. PARTENARIAT ENVISAGÉ

Quelles sont les structures, institutions, personnes, que vous envisagez de contacter et d'associer pour la réalisation de votre projet ?

### 5. LE CONTENU DU PROJET

Vous décrivez le projet lui-même et vous indiquez la finalité souhaitée.

### 6. CALENDRIER ENVISAGÉ

La date, la durée et le lieu de réalisation du projet.

### 7. NATURE DE LA VALORISATION DU PROJET

Le projet est prévu d'être présenté à l'occasion d'un « Festival d'idées citoyennes » fin 2019. Quel mode de présentation est-il envisagé ?

### 8. EVALUATION DU COÛT DU PROJET

Quel est le montant nécessaire à sa réalisation ?

**INFOS & INSCRIPTIONS : 01 39 74 29 12**

**DIRECTION JEUNESSE ET CITOYENNETÉ**

**ESPACE VICTOR HUGO • 18 AVENUE DE POISSY**

**IDEESCITOYENNES@CHANTELOUP-LES-VIGNES.FR**



Ville de **Chanteloup**  
les-Vignes